

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**COMPTABILITE DES SOCIETES**  
**(Convention : C.P.N.A.E.)**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

**CODE : 71 14 03 U 21 V 1**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 701**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

27/08/02

# COMPTABILITE DES SOCIETES (Convention : C.P.N.A.E.)

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité a pour but de rendre l'étudiant capable de :

- participer au choix du futur entrepreneur de la forme juridique la plus adéquate pour son entreprise et procéder à la comptabilisation des opérations,
- appliquer la technique comptable générale relative aux opérations de constitution, aux modes de financement (modifications du capital) ainsi que celles relatives à l'affectation du résultat. (Les problèmes de liquidations seront également évoqués.)

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'organisation de cette unité de formation et les objectifs poursuivis à travers son contenu s'inscrivent dans l'accord repris dans la Convention cadre conclue entre l'Enseignement de promotion sociale et la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés plus précisément en son article 3 qui établit que *les contenus et volumes horaires sont établis de commun accord entre les parties, sur base d'un cahier de charges élaboré par CEFORA.*

Dans cette perspective et ce, conformément à l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1, en son article 6, les capacités préalables requises de l'unité de formation se limitent à la référence à des exigences administratives ou réglementaires, notamment les participants devront répondre à l'obligation légale de formation imposée par la Convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

Néanmoins le suivi efficace et l'acquisition optimale des compétences associées à cette formation exigent que les étudiants disposent des connaissances prérequis suivantes :

#### 2.1. Capacités préalables requises :

##### en comptabilité générale :

en disposant d'une documentation choisie, l'étudiant prouvera qu'il maîtrise les compétences de base en matière de tenue de comptabilité générale et d'utilisation des documents commerciaux lui permettant de résoudre un problème simple et plus particulièrement :

- d'identifier le problème;
- de l'analyser et en déterminer les implications comptables en cause;
- d'identifier et utiliser de façon judicieuse les documents commerciaux devant accompagner ces diverses opérations;
- d'identifier les outils de référence utiles à la résolution du problème et y recourir de manière judicieuse.

## 2.2 Titre pouvant en tenir lieu :

attestation de réussite de l'unité de formation « bases de la comptabilité et documents commerciaux ».

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Comptabilité des sociétés	CT	B	36
3.2. Part d'autonomie			04
Total des périodes			40

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- de confronter des situations d'entreprises aux dispositions légales relatives aux formes juridiques et de déterminer le statut le plus approprié aux cas présentés,
- d'enregistrer les opérations relatives à la constitution de sociétés, à la modification du capital, aux autres modes de financement, aux liquidations,
- d'établir un tableau d'affectation du résultat d'une société et, à partir de celui-ci, de procéder aux imputations comptables.

Ces capacités pourront être atteintes notamment par l'étude des éléments suivants:

- écritures de constitution des sociétés selon leur forme juridique,
- enregistrement des modification du capital,
- répartition bénéficiaire,
- imputation comptable de celle-ci.

### 5. CAPACITES TERMINALES.

En fin de formation, l'étudiant maîtrisera les compétences en matière de comptabilité des sociétés. Par le recours judicieux à des outils de référence, il sera capable d'appliquer les notions vues dans ce domaine à la résolution d'un ou de plusieurs problèmes globaux auxquels il pourrait être confronté dans l'exercice de sa future profession et plus particulièrement en étant capable de:

- comptabiliser la constitution de sociétés,
- les modifications du capital.

Le degré de maîtrise sera atteint si la solution est judicieuse, cohérente et argumentée, dans un langage clair, précis sur le plan technique.

### 6. PROFIL DU CHARGE DE COURS.

Le chargé de cours sera un enseignant.

Ministère de la Communauté française

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

1010 Bruxelles , le 12 Sep 2002  
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0  
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE  
Administrateur délégué  
CPEONS  
rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: VS / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux (convention) - Régime 1

-----  
Unité de formation : COMPTABILITE DES SOCIETES (CONVENTION C.P.N.A.E.)  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION  
Code Référence : 711403U21V0  
Domaine : 701 Economie-SE:gestion, comptabilité, fiscalité, finances...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans